



E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/97

L'an deux mil quatorze, le vingt trois décembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 16 décembre 2014

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, GONON Florence, MIALON Delphine.

ABSENTS : BERARD Guy, VIN Daniel (pouvoir à MICHEL Bernard), SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur BEAUME Hugues

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE : COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL

Mr le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 2024,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Augmentation du temps de travail de trois agents non titulaires à temps non complet dans le cadre de la préparation du « temps d'activités péri-éducatives » : 2 heures mensuelles sont accordées à BONNARD Evelyne, DOUERIN Vanessa et PINATEL Stéphanie de décembre 2014 à juin 2015.

Décision du 02 décembre 2014 : acceptation du devis de la société « PREDIAG » 38660 ST VINCENT DE MERCUZE, concernant la révision de la micro turbine des Clots. Montant du devis : 1140 € TTC.

Décision du 02 décembre 2014 : acceptation du devis de la société « A2PRESSE », 44944 NANTES, concernant l'abonnement de la bibliothèque à plusieurs revues périodiques. Montant du devis 434,90 € TTC.

Décision du 03 décembre 2014 : acceptation du devis de la société « FIRE & CO », 38480 PONT DE BEAUVOISIN, concernant la fourniture de plans et consignes de sécurité dans le cadre de la mise aux normes de la salle polyvalente. Montant du devis : 857,16 € TTC.

Décision du 16 décembre 2014 : acceptation du devis de la société « ABC Equipements Collectivités » 79182 CHAURAY, concernant la fourniture d'un distributeur + sacs déjections canines. Montant du devis : 500,16 € TTC.

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

